

10. Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des dispositions

Décision : BC-14/15 : Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des dispositions

Contexte :

Dans la décision BC-14/15, la Conférence des Parties a, entre autres, adopté le programme de travail du Comité pour l'exercice biennal 2020-2021, joint à cette décision. La Conférence des Parties a également demandé au Comité :

- d'inviter les Parties et autres intéressés à formuler, d'ici au 30 septembre 2019, des observations sur les orientations visant à améliorer la mise en œuvre du paragraphe 11 de l'article 6 de la Convention, qui porte sur l'assurance, le cautionnement et autres garanties¹ ; d'examiner et de mettre à jour les orientations, selon que de besoin, qui feront l'objet de consultations avec le Groupe de travail à composition non limitée à sa douzième réunion ; et d'établir une version révisée des orientations de sorte qu'elle les examine et, éventuellement, les adopte à sa quinzième réunion ; et
- d'envisager d'élaborer et d'évaluer plus avant les mesures qui ne sont pas prévues aux alinéas a) et b) du paragraphe 20 du mandat du Comité et qui pourraient être nécessaires lorsqu'une Partie n'a pas présenté de rapport national depuis deux ans ou plus depuis le rapport qui devait être présenté pour 2016, et à lui faire rapport sur la question à sa quinzième réunion.

Suite donnée :

Demande d'informations	Répondants	Méthode de communication des informations	Date limite de communication des informations
Les Parties et autres intéressés sont invités à formuler des observations sur le projet d'orientations visant à améliorer la mise en œuvre du paragraphe 11 de l'article 6 de la Convention, qui porte sur l'assurance, le cautionnement et autres garanties, lequel est présenté dans le document UNEP/CHW.14/13/Add.3.	Parties Autres intéressés	Veillez communiquer les observations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 septembre 2019

Point de contact :

M^{me} Juliette Voinov Kohler (E-mail : juliette.kohler@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 82 19, Fax : +41 22 917 80 98).

¹ UNEP/CHW.14/13/Add.3.